

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **25 AOÛT 2020**

portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Maine-et-Loire - Sarthe - Mayenne

NOR : JUSF2022630A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 11 mai 2020 de M^{me} Evelyne BOUTEAU demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Maine-et-Loire - Sarthe - Mayenne ;

Considérant le courrier n° 79 du 11 mai 2020 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Maine-et-Loire - Sarthe - Mayenne demandant la nomination de M^{me} Evelyne BOUTEAU en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier 2020-532 du 10 août 2020 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest demandant la nomination de M^{me} Evelyne BOUTEAU en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de ladite direction,

Arrête :

Article 1^{er}

M^{me} Evelyne BOUTEAU, attachée, est nommée régisseur d'avances et de recettes suppléant de M. Martial FROGER, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Maine-et-Loire - Sarthe - Mayenne, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 2

Compte tenu du statut de suppléance de ses fonctions, pour remplacer le régisseur d'avances et de recettes titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M^{me} Evelyne BOUTEAU est dispensée de constituer un cautionnement et ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **25 AOUT 2020**

**Pour le ministre,
et par délégation,
L'adjoint au chef du bureau de la synthèse,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a vertical stroke, and a long horizontal line extending to the right.

Vincent BOUZRAR